

DECISION N° 1 DU 01/02/2024
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE LA DIRECTION COMPTABLE ET
FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

LE DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

Vu le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vue la décision n°54 du 30 juin 2023 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé, de la ministre de la mer, du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, et du secrétaire d'Etat auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, en date du 28 décembre 2020 portant nomination de Monsieur James Denis CREMEL, agent comptable de l'Etablissement national des invalides de la marine à compter du 1^{er} février 2021 ;

Par acte sous seing privé, j'ai, avec l'agrément du directeur de l'établissement, donné mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, aux personnes ci-dessous mentionnées et dans les limites indiquées.

Vous trouverez, en regard des noms de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

1. DELEGATIONS GENERALES :

Signature et paraphes

a)	Monsieur Josselin NEYROLLES , Fondé de pouvoir, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, de suppléer Monsieur James Denis CREMEL , Directeur comptable et financier dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.	Signé : Josselin NEYROLLES
b)	Madame Ndeye Fatou SENE , responsable du Département Comptabilité et Analyse Financière (DCAF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur James Denis CREMEL , Directeur comptable et financier, de Monsieur Josselin NEYROLLES , Fondé de pouvoir, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), et de Monsieur Yannick DENIEL , responsable du Département Recouvrement, Abus, Fautes et Fraudes (DRAFF), de les suppléer dans l'exercice de leurs fonctions et de signer, seule ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.	Signé : Ndeye Fatou SENE
c)	Monsieur Yannick DENIEL , responsable du Département Recouvrement, Abus, Fautes et Fraudes (DRAFF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur James Denis CREMEL , Directeur comptable et financier, de Monsieur Josselin NEYROLLES , Fondé de pouvoir, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), et de Madame Ndeye Fatou SENE , responsable du Département Comptabilité et Analyse Financière (DCAF), de les suppléer dans l'exercice de leurs fonctions et de signer, seul ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.	Signé : Yannick DENIEL

.../...

2. DELEGATIONS SPECIALES

Département Comptabilité et Analyse Financière

Pôle Comptabilité

Signatures et paraphes

a)	Madame Laurence ROY, responsable du Pôle Comptabilité, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels. En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Laurence ROY reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	Signé : Laurence ROY
----	--	----------------------

Mission Analyse Financière

Signatures et paraphes

b)	Madame Sophie FLAURAUD, référente technique de la mission analyse financière, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du département dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels. En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Sophie FLAURAUD reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	Signé : Sophie FLAURAUD
----	---	-------------------------

.../...

Département Maitrise des Risques

Pôle Contrôle des Prestations de Santé

Signatures et paraphes

a)	Monsieur Gilles JACQ, responsable du Pôle Contrôle des Prestations de Santé, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions dans la limite du seuil de délégation établi à 40 000 euros. En l'absence de Monsieur Josselin NEYROLLES, Monsieur Gilles JACQ reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	Signé : Gilles JACQ
b)	Madame Nicole THERSIQUEL, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 20 000 euros. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles JACQ, Madame Nicole THERSIQUEL, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 40 000 euros.	Signé : Nicole THERSIQUEL
a)	Madame Odile Sivy, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé : Odile SIVY
a)	Madame Julie Le Drian, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé : Julie LE DRIAN

a)	Madame Emmanuelle Oliviero, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé : Emmanuelle OLIVIERO
----	---	--------------------------------

a)	Madame Guarance Carturan, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé : Guarance CARTURAN
----	---	------------------------------

a)	Madame Corinne Villette, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé : Corinne VILLETTE
----	--	-----------------------------

a)	Madame Céline Beuve, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé : Céline BEUVE
----	--	----------------------

Pôle Contrôle des Prestations Retraite

Signatures et paraphes

a)	Madame Véronique LANGLOIS, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 60 000 euros.	Signé : Véronique LANGLOIS
----	--	-------------------------------

a)	Monsieur Joël GROT, contrôleur des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	Signé : Joël GROT
----	---	-------------------

a)	Madame Brigitte DERVILY, contrôleuse des prestations, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	Signé : Brigitte DERVILY
----	--	-----------------------------

.../...

DEPARTEMENT RECouvreMENT, ABUS, FAUTES ET FRAUDES

Pôle recouvrement

Signatures et paraphes

a)	Madame Cécilia VERDURE épouse CREPIN , responsable du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle et d'émettre un avis sur les demandes de remises gracieuses.	Signé : Cécilia VERDURE épouse CREPIN
b)	Madame July ANGLY , technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	Signé : July ANGLY
c)	Madame Sandrine HOGUIN , technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	Signé : Sandrine HOGUIN
d)	Madame Géraldine MARCHIX , technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les notifications d'imputation d'excédent de versement.	Signé : Géraldine MARCHIX
e)	Madame Sophie PELEE DE SAINT MAURICE , technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	Signé : Sophie PELEE DE SAINT MAURICE
f)	Madame Sophie PROVOST , technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	Signé : Sophie PROVOST

.../...

Pôle Abus, Fautes et Fraudes

Signatures et paraphes

a)	Madame Marie-Aude SCHMITT , responsable du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle.	Signé : Marie-Aude SCHMITT
b)	Monsieur Arnaud PELE , technicien au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer : - Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale, - Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros, - Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros, - Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros,	Signé : Arnaud PELE
c)	Madame Sabrina ANGER , technicienne au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer : - Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale, - Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros, - Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros, - Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros.	Signé : Sabrina ANGER

La présente délégation annule et remplace toutes les délégations précédentes, à compter du .../...

A Périgny, le 21/02/2024

Le Directeur comptable et financier,

Signé

James Denis CREMEL

Copie pour information au Directeur transmise le :

Publication faite le :

(Signature du Directeur)